



PLUS **FO** RTS ENSEMBLE!



Cachet du syndicat

Fédération FORCE OUVRIERE des Personnels
des Services Publics et des Services de Santé

153-155 rue de Rome 75017 PARIS
01 44 01 06 00 - www.foterritoriaux.org



Professeur

d'enseignement artistique

édition 2020

Filière culturelle
Catégorie A



MODE D'ACCÈS

Professeur d'enseignement artistique

Par concours externe - concours interne
(par spécialité)

Par promotion interne

(Après examen professionnel pour les assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe ou principaux de 2^{ème} classe, justifiant de 10 ans de services).

MISSIONS

Les professeurs d'enseignement artistique exercent leurs fonctions, selon les formations qu'ils ont reçues, dans les spécialités suivantes:

- 1° Musique ;
- 2° Danse ;
- 3° Art dramatique ;
- 4° Arts plastiques.

Les spécialités Musique, Danse et Arts plastiques comprennent différentes disciplines.

Pour les spécialités Musique, Danse et Art dramatique, ils exercent leurs fonctions dans les conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal classés par l'Etat.

Pour la spécialité Arts plastiques, ils exercent leurs fonctions dans les écoles régionales ou municipales des beaux-arts habilitées par l'Etat à dispenser tout ou partie de l'enseignement conduisant à un diplôme d'Etat ou diplôme agréé par l'Etat.

FO REVENDIQUE

Carrière

- L'amélioration de la grille indiciaire et la création d'un 3^{ème} grade
- Une définition plus précise des missions des professeurs
- La parité entre les enseignants territoriaux et les enseignants de l'état
- La création d'un congé d'étude pour les enseignants des écoles supérieures
- Une représentativité significative des enseignants dans les conseils d'administration des EPCC
- La participation des enseignants à la nomination des directeurs dans les EPCC d'enseignement supérieur
- La titularisation des agents en CDD
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception

Temps de travail

- La préservation du temps de travail hebdomadaire et l'intégration des missions de recherche
- Définition du nombre de semaines de cours afin de respecter le rythme pédagogique

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

TRAITEMENT MENSUEL AU 01.01.2020

Valeur du point d'indice : 4,6860 (depuis le 1^{er} février 2017)

décret 91-858

Ech	durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an 6m	450	395	1 850,97	15,98	167,31	205,46	9,09	1 485,09	PROFESSEUR TERRITORIAL d'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Classe Normale
2	2 ans 6m	488	422	1 977,49	17,07	178,75	219,50	9,71	1 586,61	
3	3 ans	519	446	2 089,96	18,05	188,91	231,99	10,27	1 676,84	
4	3 ans	558	473	2 216,48	19,14	200,35	246,03	10,89	1 778,35	
5	3 ans	608	511	2 394,55	20,68	216,44	265,79	11,76	1 921,22	
6	3 ans 6m	668	557	2 610,10	22,54	235,93	289,72	12,82	2 094,17	
7	3 ans 6m	712	590	2 764,74	23,87	249,90	306,89	13,58	2 218,24	
8	3 ans 6m	763	629	2 947,49	25,45	266,42	327,17	14,48	2 364,87	
9		821	673	3 153,68	27,23	285,06	350,06	15,49	2 530,30	

Ech	durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	2ans 6m	620	520	2 436,72	21,04	220,26	270,48	11,97	1 955,06	PROFESSEUR d'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Hors Classe
2	2ans 6m	712	590	2 764,74	23,87	249,90	306,89	13,58	2 218,24	
3	2ans 6m	757	624	2 924,06	25,25	264,31	324,57	14,36	2 346,07	
4	2ans 6m	815	668	3 130,25	27,03	282,94	347,46	15,38	2 511,50	
5	3 ans	876	715	3 350,49	28,93	302,85	371,90	16,46	2 688,21	
6	3 ans	939	763	3 575,42	30,87	323,18	396,87	17,56	2 868,67	
7		995	806	3 776,92	32,61	341,40	419,24	18,55	3 030,34	

Le reclassement au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe se fait suivant les dispositions particulières du décret 96-760



Les professeurs d'enseignement artistique assurent un enseignement hebdomadaire de seize heures.

Ils sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Ils assurent la direction pédagogique et administrative des conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal et, par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa, des établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique non classés et des écoles d'arts plastiques qui ne sont pas habilitées à dispenser tout ou partie de l'enseignement conduisant à un diplôme d'Etat ou à un diplôme agréé par l'Etat.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- de professeur d'enseignement artistique hors classe. **Au choix.** Après inscription sur un tableau d'avancement, les professeurs d'enseignement artistique de classe normale ayant atteint le 6^{ème} échelon de leur grade.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

catégorie A
PROFESSEURS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

	1	2	3	4	5	6	7
IB	620	712	757	815	876	939	995
IM	520	590	624	668	715	763	806
DUREE	2a6m	2a6m	2a6m	2a6m	3a	3a	-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
IB	450	488	519	558	608	668	712	763	821
IM	395	422	446	473	511	557	590	629	673
DUREE	1a6m	2a6m	3a	3a	3a	3a6m	3a6m	3a6m	-

